

Horaires d'accueil CDI 2024 - 2025

	Matin	Après-midi
.Lundi	8h - 13h	14h - 16h
.Mardi	8h - 12h	13h * - 16h
.Mercredi	8h - 13h	
.Jeudi	9h - 13h	14h - 16h
.Vendredi	8h - 10h puis 12h - 13h **	

** ou 14h si la
professeure -
documentaliste
est en réunion.*

*** le vendredi de 10h à 12h le
CDI est réservé aux 3ePM.*

Rappel :

sauf autorisation expresse de la professeure documentaliste

l'usage du **téléphone portable** est
interdit au CDI

Selon le règlement intérieur du lycée (article 41) :

« L'utilisation de lecteurs multimédia, de jeux vidéo, du téléphone portable et de tout autre objet connecté est interdite (...) au C.D.I. »

« Le non-respect de cette mesure peut entraîner une retenue et la consignation momentanée de l'objet avec nécessité de se présenter au chef d'établissement pour le récupérer. »